

NOTE DOTATIONS

Ville de Gap

Année 2010

Dotation forfaitaire : 10 977 206.00 €

Dotation de Solidarité Urbaine : 1 003 526.00 €

Dotation Nationale de Péréquation : 948 364.00 €

Soit un total perçu de 12 929 096.00 € en 2010

Année 2011

Dotation forfaitaire : 10 548 758.00 €

Dotation de Solidarité Urbaine : 1 018 579.00 €

Dotation Nationale de péréquation : 1 073 677.00 €

Soit un total de 12 641 014.00 €

Contribution au Fonds National de garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) prélevé à hauteur de 1 411 393.00 €

Soit un total perçu de 11 229 621.00 € en 2011

Année 2012

Dotation forfaitaire : 10 598 651.00 €

Dotation de Solidarité Urbaine : 1 035 895.00 €

Dotation Nationale de Péréquation : 1 149 248.00 €

Soit un total de 12 783 794.00 €

Prélèvement au titre du FNGIR : 1 449 680.00 €

Prélèvement au titre du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) : 32 989.00 €

Soit un total perçu de 11 301 125.00 € en 2012

Année 2013

Dotation forfaitaire : 10 614 981.00 €
Dotation de Solidarité Urbaine : 1 054 023.00 €
Dotation Nationale de Péréquation : 1 221 690.00 €

Soit un total de 12 890 694.00 €

Prélèvement au titre du FNGIR : 1 467 863.00 €
Prélèvement au titre du FPIC : 83 609.00 €

Soit un total perçu de 11 339 222.00 € en 2013

Année 2014

Dotation forfaitaire : 7 835 144.00 €
Dotation de Solidarité Urbaine : 1 067 725.00 €
Dotation Nationale de Péréquation : 1 319 063.00 €

Soit un total de 10 221 932.00 €

Prélèvement au titre du FNGIR : 1 467 863.00 €
Prélèvement au titre du FPIC : 59 746.00 €
Reversement par la communauté d'agglomération de la part
compensation de notre dotation : 2 547 144.00 €

Soit un total perçu de 11 241 467.00 € en 2014

Année 2015

Dotation forfaitaire : 6 779 314.00 €
Dotation de Solidarité Urbaine : 1 077 335.00 €
Dotation Nationale de Péréquation : 1 350 594.00 €

Soit un total de 9 207 243.00 €

Prélèvement au titre du FNGIR : 1 467 863.00 €

Prélèvement au titre du FPIC : 114 108.00 €

Reversement par la communauté d'agglomération de la part
compensation de notre dotation : 2 547 144.00 €

Soit un total perçu de 10 172 416.00 € en 2015

Dotation de compensation : 2 440 954.00 €

Prélèvement au titre du FPIC : 31 681.00 €

Reversement à la ville de Gap de la part compensation de la dotation :

2 547 144.00 €

Communauté d'Agglomération « Gap en + grand »

Année 2014

Dotation d'intercommunalité : 2 344 371.00 €

Dotation de compensation : 2 440 954.00 €

Prélèvement au titre du FPIC : 31 681.00 €

Reversement à la ville de Gap de la part compensation de la dotation :
2 547 144.00 €

Soit un total perçu de 2 206 500.00 € pour 2014

Année 2015

Dotation d'intercommunalité : 2 348 030.00 €

Dotation de compensation : 2 387 681.00 €

Prélèvement au titre du FPIC : 33 721.00 €

Reversement à la ville de Gap de la part compensation de la dotation :
2 547 144.00 €

Soit un total perçu de 2 154 846.00 € pour 2015

Département des Hautes Alpes (Source :Stratorial Finances pour l'ADMF)

Entre 2013 et 2014, la contribution au redressement des finances publiques des communes du territoire de la communauté d'agglomération a été de 528 123.00 €. (DGF + FPIC)

En termes de projection à l'horizon 2017, la dotation de fonctionnement de l'ensemble des communes du Département passerait de 46 869 341.00 € en 2015 à 39 600 000.00 € en 2017, soit une baisse de 7 269 341.00 € (- 15.51 %).

Les EPCI du Département, quant à eux, passeraient d'une dotation de 9 401 826.00 € en 2015 à 6 713 462.00 € en 2017, soit une baisse de 2 688 364.00 € (- 28.59 %).

Il convient de cumuler à ça une contribution au FPIC qui devrait augmenter dans le Département de 51.04 %.